

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2021**

Présents : BESSON Guillaume, BOUVIER Serge, GOURY Elodie, POËNCET Luce, SICLUSAN Mihaela, ROBICHON LIEVOIS Françoise, VIBERT Martine JOB Anthony, PERRISSOUD Jean-Laurent

Absents/excusés: BAILLARGEAT Marc, AIGON Chloé, CANAL Céline (pouvoir à E. GOURY), CHATEL Bernard (pouvoir à S. BOUVIER), MAISON Julien

Secrétaire : GOURY Elodie

En ouverture de séance Madame Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour, Offre d'achat pour l'ancienne école du Villard ;

1) Validation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 06/07/2021

2) Régularisation foncière : indivision Sonnerat

A la suite des travaux d'aménagement du chef-lieu, notamment le dévoiement de la route départementale, et la création du parking de l'école, une partie du terrain appartenait à l'indivision Sonnerat d'une surface d'environ 750m² le long de la voie départementale, et de 1000m² dans la pointe du parking. En 2019, la précédente municipalité avait fixé une enveloppe globale de 10 000€ pour l'acquisition des ces deux parcelles, soit 4€ du m².

- Après échanges et débats le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à signer l'acte de vente aux conditions citées précédemment.

3) Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Mihaela Siclusan et de Jean-Laurent Perrissoud rejoignent la séance.

Madame le Maire rappelle que depuis octobre 2020, un agent supplémentaire est en poste auprès du groupe scolaire compte tenu d'un accroissement de travail lié à l'application du protocole sanitaire dans les écoles. Cet agent était mis à disposition par le centre de gestion. A la rentrée de septembre 2021, le protocole sanitaire reste similaire à celui de l'année dernière. Madame le Maire propose de recruter cet agent directement et de ne plus passer par le centre de gestion. Contrat d'une durée de 24h hebdomadaire du 1/09/2021 au 31/08/2022

- Après échanges et débats le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à recruter un agent contractuel au grade d'adjoint technique territorial.

4) Recrutement d'un agent contractuel pour remplacer des agents publics momentanément indisponible

Madame le Maire mentionne qu'un agent a fait part d'une demande de congé pour convenance personnelle pour une période de 5 mois. Pour faire face aux besoins des services, Madame le Maire propose le remplacement de cet agent titulaire par un agent contractuel. Madame la Maire précise aussi que cette délibération peut servir aussi lors de prochains remplacements d'agents titulaires par des agents contractuels

- Après échanges et débats le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer un agent titulaire.

5) Protocole d'accord transactionnel « Chemin rural du champ Devant Magny »

Madame Le Maire rappelle que ce point était à l'ordre du jour du précédent conseil municipal. G. Besson fait une rapide présentation de la visite effectuée par les élus au mois de juillet sur les lieux. Madame le Maire mentionne que les consorts Villard ont établi par notaire le 7 juin 2018, un acte de notoriété acquisitive portant sur un chemin rural dit du Champ Devant Magny.

La Commune a formé opposition audit acte, et saisit le Tribunal de Grande Instance d'Annecy.

Les parties se sont rapprochées et souhaitent convenir par un protocole, ce qui suit :

- Les consorts Villard acceptent de renoncer au bénéfice de l'acte de notoriété acquisitive et reconnaissent la propriété de la commune de Moye sur la partie haute du chemin
- En contrepartie la commune de Moye s'oblige pour une durée de 30 ans à interdire l'ouverture de ce chemin à la circulation de vélos, motos, cavaliers, quads et autres véhicules à moteur et pour des raisons de sécurité limiter l'accès aux piétons. La commune s'engage également à réaliser des travaux et des aménagements tels que des chicanes, des marches, de la signalisation afin de limiter le passage aux piétons.

A la signature de l'accord la commune régularisera son désistement d'instance et d'action à l'encontre des consorts VILLARD, pour la procédure ouverte devant le tribunal judiciaire d'Annecy.

En contrepartie les consorts Villard s'engagent à accepter le désistement

Des élus mentionnent la dangerosité de la route départementale dans ce secteur.

Madame Le Maire rappelle aussi qu'une rencontre avec l'association AREBA a été organisée en mairie au mois d'août. Faisant suite à cette rencontre, il a été convenu de la création d'un groupe de travail avec des représentants des utilisateurs des chemins ruraux (cavaliers, randonneurs, agriculteurs..)

- Après échanges et débats le conseil municipal autorise à signer le protocole d'accord transactionnel

Pour 7 Voix / Contre : M. Siclusan / Abstention : G. Besson, L. Poencet , A. Job

6) Offre d'achat ancienne Ecole du Villard

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du mois de juillet, le conseil municipal avait confié la gestion de la vente de l'ancienne école du Villard à l'agence immobilière IAD France représentée par Mme Alice Nublat. Mme Nublat a reçu une offre d'achat au prix net vendeur de 250 000€

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne pouvoir à l'unanimité à Madame le Maire à signer cette offre d'achat et le compromis. Les frais d'acte et les frais d'agence sont à la charge de l'acquéreur.

Point des commissions

-Devis reçus pour refaire le **marquage au sol** sur des zones de la voirie communale (chez Tounin, 4 chemins, Chantemerle). Les travaux devraient être réalisés avant le début de l'hiver.

-**Remise de la Médaille des Justes** le 10 Octobre 2021

-**Le conseil départemental** a donné son accord pour le versement de subventions à hauteur de **54670€** pour l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux.

-**Rave Party du 27/08/2021** ; près de 800 participants réunis illégalement au Col du Clergeon, les services de gendarmerie étaient mobilisés dès le samedi soir. Les organisateurs ont été placés en garde à vue le matériel de sonorisation saisi. Madame le Maire va prendre contact auprès Mme Riotton députée de la circonscription pour trouver une solution législative.

L'ensemble du conseil municipal est très attristé par le drame qui s'est produit et souhaite transmettre son soutien à la famille et aux proches du jeune homme.

Séance levée à 22h00.



Le Maire de Moye
Martine VIBERT